



**ARRETE FIXANT LES TARIFS DES ATELIERS
D'EXPRESSION ET DE LOISIRS
TARIFS 2020/2021**

Le Maire de la commune d'Isle,

- Vu le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22 alinéa 2 donnant délégation à M le Maire pour la fixation des différents tarifs ;
- Vu la délibération en date du 27 mai 2020 visée en Préfecture le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire dans divers domaines ;
- Vu l'avis de la commission « Culture et loisirs » réunie le 29 mai 2020 ;
- Considérant la nécessité de réévaluer les tarifs liés à l'activité pour la saison 2020/2021

ARRETE

Article unique :

Conformément à l'avis de la commission « culture et loisirs » réunie le 29 mai 2020, il est arrêté les tarifs présentés dans le tableau ci-dessous :

ACTIVITÉS Proposées	ISLOIS		EXTÉRIEURS	
	Trimestre	Année	Trimestre	Année
<u>Groupe1 enfants</u> : Danse classique, danse moderne, Éveil à la danse, Ludo gym	42€	94€	63€	144€
Demandeurs d'emplois	19€	38€	-----	-----
Dégressif groupe 1	29€	68€	42€	92€
<u>Groupe 2 enfants</u> : Théâtre enfants, Arts plastiques enfants	48€	107€	68€	151€
<u>Groupe2 Adultes</u> : Gym douce, Gym tonic, Gym entretien, informatique, langues étrangères, Modern jazz, Moderne jeunes adultes, renforcement musculaire, yoga, Sophrologie, Pilates	50€	108€	72€	177€
Demandeurs d'emplois	24€	48€	-----	-----
Dégressif groupe 2	33€	75€	46€	107€
<u>Groupe 3 adultes</u> : Art Floral, Aquarelle, Botanique, Broderie, Couture, Théâtre, encadrement.	63€	139€	85€	201€
Demandeurs d'emplois	30€	60€	-----	-----
Dégressif groupe 2	42€	92€	56€	122€

Les frais d'inscription s'élèvent à 15 euros (non remboursables).

Le montant des frais d'inscription sera déduit de la facture.

Le tarif dégressif s'applique à partir de la 2^{ème} inscription (membre de la famille ou activité supplémentaire).

Chaque trimestre entamé est dû, à l'issue de la séance d'essai.

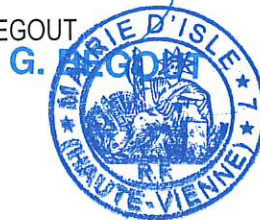
Les modes de paiement acceptés sont :

- Le chèque
- Le numéraire
- Les tickets Loisirs CAF
- Le Shake@do.87
- Les coupons ANCV
- Les chèques vacances ANCV

Fait à ISLE, le 5 juin 2020

Le Maire,
Conseiller départemental

Gilles BEGOUT



Publié le :

Transmis au contrôle de légalité le :